

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur**

Aux membres de la SFETD

Cher(e)s Ami(e)s,

Comme prévu par les statuts, une partie des membres du Conseil d'administration de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur arrivera au terme de son mandat en novembre 2022.

Le CA est constitué de 12 membres élus pour un mandat d'une durée de 4 ans consécutifs, non renouvelable. Le Conseil d'administration est renouvelé pour moitié tous les deux ans. Le Bureau est renouvelé tous les deux ans.

6 membres du CA actuel termineront leur mandat en novembre 2022 : Caroline Colomb, Radhouane Dallel, Sophie Dugué, Laurent Mathieu, Raphaël Minjard, Sylvie Rostaing.

6 postes sont donc à pourvoir.

Ce Conseil devra être le plus représentatif possible des différents professionnels qui composent notre Société, le CA chargé d'organiser les élections devant prendre les mesures nécessaires pour faire respecter cette pluriprofessionnalité (cf. statuts : article 9).

Le vote se fera par voie électronique. Les résultats seront entérinés par procès verbal lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 septembre au cours de laquelle il sera procédé au dépouillement des bulletins électroniques.

Nous encourageons vivement tous ceux qui le désirent à se porter candidat à la prochaine élection pour continuer les travaux engagés par le Conseil d'administration. Votre participation est essentielle, car la SFETD ne pourra continuer à fonctionner et à se développer sans la participation active de ses membres.

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE IL FAUT :

Etre membre de la SFETD à jour de cotisation 2022

Adresser par courriel, avant le **LUNDI 9 MAI mai 2022 à midi**

* La **fiche signalétique** comportant la réponse aux 2 questions suivantes en **1 page maximum** :

- Quel est pour vous le rôle que doit jouer la SFETD ?
- Comment envisagez-vous votre engagement au sein de la SFETD ?

* La **fiche de déclaration de liens d'intérêts** (sur le même fichier)

Au : **Secrétariat administratif de la SFETD** : sofradol@club-internet.fr

POUR VOTER :

L'ensemble des actes de candidatures sera adressé par courriel le lundi 30 mai aux adhérents de la SFETD. Une société spécialisée en matière de vote par internet, dont le système de vote respecte les principes généraux du droit électoral indispensables à la régularité du scrutin, a été mandatée par la SFETD.

La date limite des votes par voie électronique a été arrêtée au Vendredi 15 juillet à midi au plus tard.

Valéria MARTINEZ
Présidente

Raphaël MINJARD
Secrétaire Général